

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'hygiène dans l'armée

La discussion du budget de la guerre a donné lieu à un intéressant débat sur les réformes sanitaires qu'il importerait d'introduire dans l'armée.

Tout d'abord, au point de vue du recrutement, il est incontestable que les conseils de révision fonctionnent dans des conditions déplorables. L'examen des conscrits se fait avec une telle rapidité qu'il n'offre qu'une garantie insuffisante. M. le Dr Dubois a déclaré à la tribune de la Chambre, et, son assertion n'a pas été contestée, que devant le Conseil de révision de la Seine, le médecin major n'a pu consacrer qu'une moyenne de 30 secondes à chaque examen. Comment, dans de pareilles conditions, peut-on, réellement reconnaître si un jeune homme est apte ou non à supporter les fatigues du service militaire ?

Des jeunes gens tuberculeux sont déclarés bons pour le service. Un médecin militaire, M. le major Lemoine a démontré que le plus grand nombre des tuberculeux de l'armée sont arrivés au corps déjà contaminés.

De plus, on ne prend aucun soin pour le choix des garnisons. Le climat pour certains jeunes gens prédisposés à la tuberculose a une importance capitale. On ne s'en soucie pas. Au lieu d'envoyer les suspects dans le Midi, on les fera tenir garnison dans l'Est, dans des régions froides où presque inévitablement ils risqueront d'être atteints du mal.

Puis, quand il existe un tuberculeux dans une compagnie, au lieu de l'isoler immédiatement, on le laisse contaminer ses camarades de chambre. On fait mieux encore. Il y a 74 régiments qui ne désinfectent pas les vêtements des tuberculeux qui ont été congédiés, sous prétexte qu'ils ne possèdent pas d'étuves.

N'y a-t-il pas là un véritable crime !

M. le Dr Lachaux, fort bien inspiré, a demandé au Ministre de la guerre de mettre un terme à d'aussi coupables errements. Il a demandé qu'une journée d'hygiène par mois soit consacrée à l'examen des hommes et des casernements. Les hommes seraient pesés, auscultés. Le poids de l'homme serait inscrit. On constituerait ainsi sa fiche physiologique.

Avec de pareilles précautions, on aurait bientôt fait de diminuer la mortalité dans l'armée.

Il y a une question rationnelle au premier chef qui mérite d'attirer l'attention du Parlement.

C. R.

Sénat

Séance du 8 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

M. Rouvier dépose le budget voté par la Chambre.

Ce projet est renvoyé à la Commission des finances.

M. Dubost dépose un rapport sur un projet réglant des dépenses d'exercices clos et périmés.

MM. Chamillard et le Provost, déposent une demande d'interpellation au ministre de la marine au sujet du matelot Kermorgan.

Cette demande est renvoyée à une autre séance.

M. Tellier annonce son intention de déposer une proposition tendant à la réduction du privilège de la société des auteurs en province.

Le Sénat aborde la proposition d'amnistie votée par la Chambre en faveur des condamnés pour faits de grève ou délits connexes.

M. Halgan voudrait que l'amnistie fût appliquée aux condamnés de la Haute-Cour.

M. Vallé, ministre de la justice repousse cet amendement.

La loi sur l'amnistie est votée.

Et la séance est levée.

L'enquête sur l'enseignement primaire

Le président du conseil vient de recevoir les résultats définitifs de l'enquête effectuée par les préfets sur la situation des établissements scolaires des congrégations autorisées, auxquelles le projet de loi en préparation va retirer l'autorisation d'enseigner.

Voici les résultats de cette enquête pour l'ensemble du territoire (Algérie exceptée), c'est-à-dire pour les 87 départements :

Les congrégations autorisées ont actuellement 3,494 établissements, tous d'enseignement primaire, dont 1,299 écoles de garçons et 2,195 écoles de filles. Le département de la Seine figure dans ces chiffres généraux pour 18 écoles de garçons et 57 de filles. On a partagé ces 3,494 écoles de filles et de garçons en quatre catégories au point de vue de la possibilité de fermeture immédiate, de location, agrandissement ou construction de bâtiment, suivant les cas, pour recevoir les élèves des établissements congréganistes destinés à être fermés.

Voici les chiffres qui ont été relevés par l'enquête :

Écoles de garçons (exception faite de la Seine). — Sur 1,233 écoles congréganistes de garçons, 685 peuvent être fermées immédiatement, les écoles publiques des localités correspondantes ayant des places suffisantes pour recevoir leurs élèves ; pour 141 écoles congréganistes il y a possibilité de louer promptement des locaux destinés à recevoir leurs élèves ; pour 240 il y aura nécessité d'agrandir l'école publique, et pour 170 nécessité de construire un nouveau bâtiment. Dans la Seine, il y a 63 écoles dont 26 peuvent être fermées immédiatement et 37 pour le remplacement desquelles il y aura lieu à location, agrandissement ou construction d'un nouveau bâtiment. Ces 1,299 écoles congréganistes de garçons sont toutes dirigées par les frères des écoles chrétiennes.

Écoles de filles (exception faite de la Seine). — Sur 2,138 écoles congréganistes de filles, 1,198 peuvent être fermées immédiatement, les écoles publiques des localités correspondantes ayant des places suffisantes pour recevoir leurs élèves. Pour 213 écoles congréganistes, il y a possibilité de louer promptement des locaux destinés à recevoir leurs élèves ; pour 266 écoles, il y aura nécessité d'agrandir l'école publique, et pour 461, nécessité de construire un nouveau bâtiment. Dans la Seine, il y a 57 écoles congréganistes de filles dont 35 peuvent être fermées immédiatement, et 22 pour le remplacement desquelles il y aura nécessité de louer, agrandir ou construire.

L'enquête étant désormais achevée, la commission instituée pour préparer le projet de loi s'est réunie aujourd'hui pour commencer l'élaboration de ce projet. Celui-ci, selon toutes probabilités, sera déposé sur le bureau de la Chambre au cours de la semaine prochaine.

INFORMATIONS

M. Loubet en Italie

Le grand comité romain qui s'occupe des honneurs à rendre au président Loubet, lors de sa venue à Rome, est enfin constitué. Il est composé des personnalités les plus notables de Rome, parmi lesquelles le prince Torlonia, le comte San Martino, président de l'Académie de Sainte-Cécile ; du président de la chambre de commerce, du sénateur Monteverde, etc.

Le comité a nommé soixante commissaires qui devront s'occuper des détails des fêtes. On peut déjà aujourd'hui entrevoir avec quel éclat la ville de Rome se prépare à recevoir le président de la République française. Un pareil entrain ne s'est vu, et de tels préparatifs n'ont été faits pour aucun des chefs d'Etat venus à Rome depuis 1870.

Pour les Romains et les Italiens, en général, la visite de M. Loubet a une portée plus grande, parce que c'est la première fois qu'un chef d'Etat catholique fait visite au roi d'Italie à Rome. En outre, on tient à montrer à M. Loubet une gratitude toute spéciale pour le splendide accueil fait à Paris aux souverains italiens. Jusqu'à présent, du reste, on était habitué à voir les français venir à Rome plus pour le pape que pour le roi. Aussi, non seulement Rome, mais d'autres villes d'Italie, bien que plusieurs mois nous séparent encore de cet événement, se préparent dès maintenant à fêter M. Loubet.

Académie des Sciences

Parmi les communications faites à la séance de mardi, il n'est pas sans intérêt de noter celle de M. Berthetot relative à l'usage de la naphthaline comme désinfectant. C'est à tort que les ménagères s'imaginent mettre les habits et les fourrures à l'abri de la destruction des insectes en les saupoudrant de naphthaline. L'illustre chimiste a démontré que cette poudre à l'odeur si désagréable n'a absolument aucune action sur les larves des insectes dévastateurs tels que les mites ainsi que sur les microbes d'origine animale. Sont efficaces au contraire, l'essence de thérébentine, le toluène, la benzine, etc., parce que ces corps sont à la fois oxydables et oxydants.

L'eau Sainte de Lourde

Un télégramme de Lourdes a été cette semaine l'objet des commentaires de la presse : il s'agissait d'une avarie survenue à la canalisation qui amène aux piscines l'eau du Gave.

Voilà qui n'apprendra rien à nos lecteurs. Il y a beau temps que leurs informations personnelles, leurs yeux, surtout les démonstrations lumineuses de cet hydrologue si désagréable aux Bons Pères, M. Probst, les ont édifiés sur la valeur des dénégations indignées de ces marchands d'eau du Gave...

Il y a des naïfs qui s'étonnent que cela n'empêche pas les trains de déverser aux piscines miraculeuses des milliers de jobards. Cette surprise est faite pour surprendre. Est-ce que l'histoire dûment avérée de la bonne dame surprise par la pastoure Bernadette en train de... causer avec un bel officier et s'amusant à jouer le personnage de la Reine des Cieux, est-ce que cette anecdote authentique, est-ce que les barrières longtemps maintenues par l'archevêque pour empêcher tout pèlerinage, est-ce que la prodigieuse stupidité des paroles célestes (*Buvez de cette eau, mangez de cette herbe ! quelle révélation ! comme il valait la peine*

de descendre des cieux pour l'annoncer aux hommes !) est-ce que toutes ces preuves surabondantes de la pieuse mystification ont jamais réussi à délivrer la France, le pays de Voltaire et de Renan, de Berthelot et d'Anatole France, de cette dégradation ?

Consolons-nous par la pensée que la Grèce de Platon envoyait des flots de pèlerins au temple miraculeux d'Esculape et que les béquilles suspendues, les ex-voto, les inscriptions reconnaissantes, tout l'appareil de la Grotte de Lourdes, se retrouvent là-bas, dans les fouilles qui nous attestent l'éternité de la bêtise humaine !

A PARTIR

DU

1^{er} JANVIER

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

L'OPINION DE GAMBETTA

« Et qu'on ne vienne pas me parler ici de violation de la liberté du père de famille. Ce n'est là qu'un ridicule sophisme à la portée de ceux qui ont fait vœu de ne pas avoir de famille. Donc l'éducation laïque, laïque, je le répète, c'est-à-dire une éducation faite pour des hommes qui veulent agir et se conduire en hommes qui vivent, pensent, commercent, travaillent, luttent, combattent et s'entendent dans le domaine des réalités.

» Dans le programme républicain, comme première réforme, j'ai toujours placé l'enseignement du peuple, mais cet enseignement a besoin avant tout d'être imbu de l'esprit moderne civil et maintenu conforme aux lois et aux droits de notre société.

« Là-dessus, je voudrais vous dire toute ma pensée. Eh ! bien, je désire, de toute la puissance de mon âme, qu'on sépare non seulement les Eglises de l'Etat, mais qu'on sépare les Ecoles de l'Eglise. C'est pour moi une nécessité d'ordre politique, j'ajoute d'ordre social. »

GAMBETTA.

(Discours de Saint-Quentin,

17 novembre 1872).

AVIS AU PUBLIC

TAXES APPLICABLES AUX CARTES ILLUSTRÉES

1^o Régime Intérieur (France, Algérie et Tunisie).

Affranchir 10 centimes les cartes illustrées remplissant les conditions imposées aux cartes postales ordinaires et portant un texte de correspondance soit au verso, soit dans un espace ménagé, au recto, à cet effet.

Affranchir 5 centimes les cartes illustrées expédiées à découvert ou sous enveloppe ouverte, et ne contenant en dehors de l'adresse du destinataire et du texte imprimé servant de légende à l'illustration, d'autres indications manuscrites ou imprimées que les suivantes :

Au verso ou au recto, désignation de l'expéditeur.

Au verso ou bien dans l'espace ménagé, au recto, pour recevoir de la correspondance dans les cartes disposées à cet effet : 1° date de l'expédition ; 2° signature de l'expéditeur ; 3° vœux, souhaits, félicitations, remerciements ou autres formules de politesse ne dépassant pas cinq mots.

Nota. — L'expédition des cartes illustrées sous bande au tarif des imprimés n'est pas admise, il n'est pas fait de distinction entre les cartes portant le titre carte postale et les cartes sur lesquelles ce titre a été biffé, gratté ou masqué.

2° Régime International.

Affranchir 10 centimes les cartes illustrées remplissant les conditions imposées aux cartes postales ordinaires. — Le titre carte postale doit obligatoirement figurer en tête du recto et la correspondance ne peut être écrite qu'au verso.

Affranchir 5 centimes les cartes illustrées ne portant ni le titre carte postale, ni aucune mention manuscrite, en dehors de la date d'expédition et des nom et raison de commerce, domicile et signature de l'expéditeur.

CAHORS

La Manœuvre !

Voilà deux ou trois ans que trois ou quatre intéressés jouent une comédie au sein du comité composé d'habitants de Labarre pour la construction de l'avenue de la place Thiers.

Voilà deux ou trois ans, qu'indifférents, les citoyens voient dans certains journaux diverses élucubrations relatant les phases des travaux de ce comité ; mais nul encore, n'avait pu débrouiller exactement ce qui en réalité se machinait pour des propriétaires ou pour le public.

Aujourd'hui, par une maladresse sans doute, le plan du comité se dessine : c'est la manœuvre électorale en plein, et des journaux publiaient il y a deux jours un article dont le titre *Un nœud gordien* dévoile toute une combinaison....

L'auteur de cet article s'en prend à M. Mazières, le dévoué et sympathique adjoint de notre ville et donne un aperçu de l'éloquence de M. Fournié et des socialistes du Conseil municipal.

D'abord, il n'y a aucun socialiste au Conseil municipal de Cahors ; ensuite, l'auteur de ce « nœud gordien » prend les habitués des séances du Conseil municipal pour des imbéciles ou à peu près quand il essaie de nous convaincre de l'éloquence du conseiller Fournié.

Et puis, ce « dénoueur du nœud gordien » est bien bizarre. Pourquoi mettre en cause M. Mazières qui, avec l'unanimité du Conseil municipal fut toujours partisan de l'avenue de la place Thiers, avant même qu'aient paru à l'horizon politico-fantaisiste les soi-disant socialistes du Conseil municipal ?

L'avenue de la place Thiers n'est un mythe pour personne ; elle se fera ; mais la question est de savoir aujourd'hui si elle sera faite au profit de quelques comitards ou dans l'intérêt général de la vaillante population de Labarre qui sait trop de quel côté se trouvent les amis des contribuables pour avoir pris un instant au sérieux les tartines indigestes publiées sur l'avenue du Nord.

Aujourd'hui, c'est de la réclame électorale pure et simple faite en faveur de soi-disant socialistes, et c'est le plan d'une longue combinaison politico-municipale enfin qui se dévoile nettement.

Il y a quelques semaines dans ces colonnes je donnais le plan électoral conçu par ceux-là même dont le secrétaire du comité énumérait lundi « les moindres qualités. » Tout d'abord, on ne voulait pas croire à l'existence de « la combinaison. »

Je répliquai en criant : « Méfiez-vous ! » Or, je basais ma méfiance sur certaine histoire véridique narrée il y a de longues années par l'excellent Molière, histoire dans laquelle il est question d'un monsieur Tartuffe qui, ayant pénétré dans une riche maison, émit la prétention de s'en déclarer le maître et d'en chasser le propriétaire.

C'était exorbitant : aussi ce monsieur Tartuffe ne put pas mettre son projet à exécution.

Louis BONNET.

4 fr. 80 et M. Cagnac

« Libre à vous de verser ce montant (4 fr. 80) à la caisse des Ecoles... » nous disait M. Cagnac dans sa lettre du 5 décembre. Libre à vous ! Cette expression superbe reflète admirablement l'état d'esprit de l'anti-clérical Cagnac, et dénote bien sa sympathie pour les écoles laïques !

Au lieu de nous dire le plus spirituellement possible : « Mais comment donc ? les voici ces 4 fr. 80 et versez-les à la caisse des Ecoles : oh mais, si vous le permettez, j'irai moi-même les y porter ? » sèchement, mécontent, l'ex chanteur répond « Libre à vous ».

Sans doute, il plaint les 4 fr. 80 ! sale blague, en effet ; mais surtout, il est fâché de voir que ces 4 fr. 80 n'iront pas dans le gousset des congréganistes qui ont élevé ses enfants.

Et M. Cagnac, mardi soir, a refusé de payer sa dette : 4 fr. 80 !

M. Cagnac veut probablement marchander ? M. Cagnac voudrait peut-être qu'on abaissât la somme de deux ou trois sous, comme sur le champ de foire ?

M. Cagnac, nous ne sommes pas des marchands de soupe, ici. On vous réclamait 4 fr. 80, vous deviez payer 4 fr. 80 : En vérité, M. Cagnac, on vous eût fait créance de plus d'esprit.

Mais peu importe vous valez toujours par nous, pour la caisse des Ecoles 4 fr. 80.

Oui, M. Cagnac, 4 fr. 80.

LOUIS BONNET.

Elections consulaires

Les électeurs consulaires de l'arrondissement de Cahors viennent d'élire au premier tour de scrutin les candidats qui se sont présentés dimanche à leurs suffrages.

M. Cayla est élu président, M. Bach est élu juge et M. Bruel, juge suppléant.

Voici le résultat complet de cette élection :

Electeurs inscrits : 1479 ; votants 581.

Cahors-Nord. — M. Cayla, 79 voix ; M. Bach, 78 voix ; M. Bruel, 78 voix.

Cahors-Sud. — M. Cayla, 49 voix ; M. Bach, 48 voix ; M. Bruel, 47 voix.

Castelnau. — M. Cayla, 47 voix ; M. Bach, 47 voix ; M. Bruel, 47 voix.

Catus. — M. Cayla, 42 voix ; M. Bach, 41 voix ; M. Bruel, 39 voix.

Cazals. — M. Cayla, 18 voix ; M. Bach, 18 voix ; M. Bruel, 18 voix.

Labenque. — M. Cayla, 62 voix ; M. Bach, 62 voix ; M. Bruel, 62 voix.

Lauzès. — Le bureau n'a pas été formé.

Limogne. — M. Cayla, 26 voix ; M. Bach, 26 voix ; M. Bruel, 26 voix.

Luzsch. — M. Cayla, 29 voix ; M. Bach, 29 voix ; M. Bruel, 29 voix.

Montcuq. — M. Cayla 45 voix ; M. Bach, 45 voix ; Bruel, 45 voix.

Pay-l'Évêque. — M. Cayla, 153 voix ; M. Bach, 153 voix ; M. Bruel, 153 voix.

Saint-Géry. — M. Cayla, 31 voix ; M. Bach, 31 voix ; M. Bruel, 31 voix.

MM. Cayla, Bach et Bruel sont élus.

Véloce-Sport Cadurcien

Les membres du V.-S. C. sont priés d'assister à l'assemblée générale de la Société, qui aura lieu le vendredi 11 décembre 1903, à 8 h. 1/2, au siège du Club.

Ordre du jour :

- Compte-rendu du trésorier.
- Election des membres du Bureau.
- Questions diverses.

Société de Pisciculture du Lot

L'assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture, aura lieu le samedi 12 décembre 1903, à 8 h. 1/2 précises, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

- Compte-rendu du trésorier et du président.
- Répression du braconnage et surveillance du bief de Coty à Labéraudie.
- Questions diverses.

Contributions indirectes

M. Gaillard, commis principal des contributions indirectes au Mas-d'Azil (Ariège), est nommé à Figeac en remplacement de M. Maurel, nommé receveur à Verteuil (Lot-et-Garonne).

Cour d'assises du Lot

Audience du 8 décembre (Suite)

Affaire des époux Lacroix

Après réquisitoire de M. Villotte, procureur de la République et plaidoiries de MM^e Besse et Fleuret, le jury rapporte un verdict négatif en faveur de la femme Lacroix et affirmatif, avec circonstances atténuantes, contre Lacroix.

La femme Lacroix est acquittée.

La Cour condamne Lacroix à 4 ans de prison.

Audience du 9 décembre

Affaire Hércil Toinette veuve Ayrolles

Bien avant l'ouverture de l'audience, la salle est envahie par une foule compacte qui écoute les harangues de l'accusée, la veuve Ayrolles.

Cette femme paraît très excitée, parle très haut, rit et chante, interpelle les gendarmes et le public.

A 11 h. 1/2 la Cour entre en séance :

M. Laboulbène occupe le siège de ministère public, M^e Lacaze est assis au banc de la défense.

Le jury formé, M. Bonnefous, greffier en chef donne lecture de l'acte d'accusation.

Le 14 mai 1903, vers 9 heures du matin, le sieur Cepède, passant devant la maison du sieur Ayrolles Louis, aperçut celui-ci étendu dans la basse-cour, s'étant approché, il vit qu'Ayrolles baignait dans son sang et ne donnait plus signe de vie. A ses cris, le sieur Loubradou accourut et les deux hommes frappèrent à la porte de la chambre de la femme Ayrolles ; celle-ci n'ouvrit qu'au bout d'un instant ; elle ne manifesta aucune surprise de la mort de son mari et son attitude indifférente étonna les témoins.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur l'accusée qui, après avoir nié toute culpabilité, finit par déclarer qu'elle était l'auteur du meurtre de son mari. Elle raconta que celui-ci, étant ivre, avait menacé de la frapper avec un bâton, puis avec une hachette qu'elle lui avait enlevée des mains, se servant alors de cette arme elle lui en avait asséné plusieurs coups sur la tête ; son mari tombé, elle l'avait tiré par les pieds et précipité dans l'escalier, puis comme le malheureux essayait de se relever elle lui avait porté de nouveaux coups avec la hachette et une pelle à feu jusqu'au moment où il n'avait plus bougé ; elle l'avait abandonné dans la cour où le cadavre a été retrouvé et avait été tranquillement se coucher après avoir soigneusement lavé le plancher maculé de sang et caché la hachette derrière un tas de fagots.

L'expertise du médecin légiste a établi qu'Ayrolles a été frappé par derrière à l'improviste, probablement au moment où il se mettait au lit. Les coups auxquels il a succombé ont été portés avec force et d'une main sûre, ce qui exclut toute idée de lutte ; le crâne avait été défoncé et la cervelle avait jailli à une certaine distance dans la cour ; les vêtements de l'accusée quoique inondés de sang ne présentaient aucune trace de lutte et son corps n'offrait aucune égratignure.

Les époux Ayrolles vivaient en très mauvaise intelligence ; au moment du meurtre, l'accusée se disposait à quitter la maison conjugale.

Depuis son incarcération, la femme Ayrolles a donné des signes de dérangement mental ; elle a été soumise à l'examen de deux médecins qui n'ont pas hésité à reconnaître que l'accusée simulait la folie et que sa responsabilité était complète. La femme Ayrolles n'a jamais été condamnée.

Après l'interrogatoire qui est très écourté et auquel la Vve Ayrolles répond par des phrases incohérentes accompagnées de « oui Monseigneur » à l'adresse du président, le défilé des témoins commence.

Des questions nombreuses leur sont posées par le président et par le défenseur qui semblent rechercher l'existence de complices dans cet horrible crime.

Vers 1 heure, l'audition des témoins est suspendue par un incident : M^e Lacaze se lève et annonce à la Cour que M. le Docteur Rémond, professeur des maladies nerveuses et des maladies mentales, appelé par la défense, vient d'arriver. Dans une plaidoirie vibrante, le défenseur adjure la cour, à raison de la gravité de ce procès, d'agréer M. le Docteur Rémond comme expert, de l'autoriser à assister aux débats, à examiner l'accusée et à exprimer ensuite son opinion sur son état mental.

M. le Procureur de la République déclare ne pas s'y opposer.

La Cour se retire pour délibérer et rentre en séance au bout de quelques minutes pour rendre un arrêt qui accueille les conclusions du défenseur. M. le professeur Rémond est introduit, prête le serment d'expert et prend place aux côtés de la Cour pour assister aux débats.

Le défilé des témoins continue.

MM. les docteurs Brugel et Garcère qui ont conclu à la simulation de la folie sont très écoutés et se voient poser par la défense de nombreuses questions.

L'audience est suspendue à 3 h. 1/2 pour permettre à M. le docteur Rémond d'exa-

miner l'accusée qui est amenée dans une salle du Palais de Justice.

Un quart d'heure après, la Cour entre de nouveau en séance et la parole est donnée à l'expert.

Au milieu du plus grand silence, M. le professeur Rémond, dans des termes d'une très grande clarté, donne son opinion sur l'état de la veuve Ayrolles. Il n'hésite pas à affirmer que cette malheureuse femme est atteinte de démence sénile incurable. « Elle n'existe plus mentalement », dit-il. Et l'éminent docteur donne les raisons techniques de son diagnostic si précis. Cette déclaration produit une impression profonde sur la Cour, sur le Jury et sur l'auditoire.

La parole est donnée à M. le Procureur de la République qui, en présence de l'avis émis par l'expert, demande que l'affaire soit renvoyée sine die.

M^e Lacaze rend hommage au scrupule de M. le Procureur de la République, mais il soutient qu'il serait contraire aux principes humanitaires de laisser en prison une femme atteinte d'une pareille affection « qu'on l'acquitte et qu'on la soigne ! Il faut une conclusion à ce procès ! » s'écrie l'honorable défenseur.

Après quelques minutes de délibération, la Cour renvoie l'affaire à une date indéterminée. L'accusée qui continue à être très excitée et qui essaie d'embrasser un de nos confrères, est emmenée par les gendarmes.

Des mesures administratives seront prises pour faire interner cette pauvre folle.

Affaire Vergnes

Il est 4 heures lorsque la Cour aborde l'examen de l'affaire du sieur Vergnes, dit Lavergne, de Vayrac, accusé de tentative de viol sur la personne d'une idiote, Ursule Serres.

Après l'interrogatoire de l'accusé qui est âgé de 30 ans, huit témoins à charge sont entendus.

M. Laboulbène, qui occupe le siège du ministère public, prononce un réquisitoire sévère contre l'accusé dont les antécédents sont d'ailleurs déplorable.

M^e Lacaze plaide pour Vergnes. En une éloquente plaidoirie, le jeune maître fait ressortir l'insuffisance des faits relevés contre Vergnes en faveur duquel il réclame un verdict d'acquiescement.

Le jury se retire aussitôt pour délibérer et quelques minutes après rapporte un verdict négatif.

En conséquence Vergnes est acquitté.

La session est close.

Commission départementale

Séance du 10 décembre 1903

Présents : MM. Iscard, président ; Longpuech, Peyrichou, Couderc, Malvy et Relhié, secrétaire.

Absent : M. Laparra, excusé.

M. le Préfet assiste à la séance.

La Commission a statué sur les affaires suivantes :

St-Médard. — Réparations à la fontaine, accordé 50 fr.

Arcambal. — Réparations à l'abreuvoir municipal, accordé 90 fr.

Prayssac. — Installation d'une borne-fontaine, accordé 60 fr.

Viazac. — Travaux supplémentaires au cimetière, accordé 50 fr.

Montcuq. — Changement d'une fontaine pour l'achèvement de l'escalier de l'église St-Privat, ajourné faute de subvention de la commune.

Montcuq. — Réparations au presbytère de St-Généziès, accordé 50 fr.

Pern. — Chemin ordinaire n° 4, avant-projet, approuvé utilité publique.

Bouziès. — Chemin ordinaire n° 1, classement adopté.

Boissières. — Chemin ordinaire n° 6, déclassement et projet de classement d'un chemin rural, approuvé.

Impressions

Adjudication du 5 décembre 1903. Approuvée.

Mandats émis en novembre 1903. Acte est donné.

Assistance publique. pensions aux vieillards

- Pélessiè F. de Larroque-des Arcs, 50 fr.
- Veuve Escababasse d° 50 fr.
- Veuve Gaspary d° 50 fr.
- Veuve Contival d° 50 fr.
- Coustou, épouse Gabessut d° 50 fr.
- Fourcaud, de Lherm 120 fr. Meulet, de Blars, 100 fr. Veuve Richard, de Saint-Géry, 100 fr. Agnagat, de Saint-Cirgues,

80 fr. Veuve Montmaur, de Gramat, 120 fr. Palais de justice de Gourdon. — Reconstruction, acquisition d'un patus, acte de vente. — Approuvé.
Construction et appropriation de maison d'école, classements, 1° Souillac; 2° Gourdon; 3° Rocamadour; 4° Le Bouysson.
La prochaine séance aura lieu le 30 janvier 1904.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — La société de secours mutuels de Prayssac « La Fraternelle », a célébré dimanche dernier sa fête annuelle. Près de 50 convives se sont réunis chez Mme Cossé, où le meilleur accueil leur a été réservé.

Au dessert, plusieurs membres honoraires mirent en évidence les bienfaits de la Solidarité et prirent, sur l'initiative de M. le docteur Péné, des résolutions très avantageuses pour la Société. M. Gipoulou, vice-président, après avoir exprimé ses regrets de voir que le dévoué président avait été, au dernier moment, dans l'impossibilité de venir au banquet, félicita les membres participants de s'être réunis et remercia les membres honoraires d'avoir bien voulu accepter leur invitation. Il signala ensuite l'état de plus en plus prospère de la Société, au point de vue du fonds des retraites et des fonds disponibles, comme au point de vue du nombre des membres participants et des membres honoraires, fit appel à des sentiments de tolérance et d'union et termina en levant son verre en l'honneur du président absent, de tous les membres de la « Fraternelle » et de sa prospérité.

M. Noël Jouffreau récita enfin des vers très applaudis en l'honneur de M. Garralon, le président fondateur, et tous les convives allèrent ensuite chez M. Berrié, Adjoint, trésorier de la Société, terminer en de joyeux chants cette simple et belle fête de famille. Nous publierons ces vers dimanche, la place nous manque aujourd'hui.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire. — La pluie qui n'a cessé de tomber a porté un grand préjudice à notre foire et empêché beaucoup d'affaires.

Voici quelques cours pratiqués :
Bœufs et vaches d'attelage, de 400 à 1000 francs.
Veaux, 0,85 à 0,90 le kilo.
Porcs gras, de 42 à 45 francs les 50 kilos.
Porolets, de 20 à 30 fr. pièce.
Volaille. — Poules, canards et dindons, de 0,55 à 0,65.
Poulets, 0,70.
Œufs, 1,20 la douzaine.
Gibier. — Lièvres, 5 francs; lapins, 1 fr. 50.
Perdreux, 1,75; grives, 0,40 pièce.
Halle aux grains. — Blé, 12,50; maïs, 8,50; avoine, 7 fr. les 4/5.
A cause du mauvais temps, la foire est renvoyée à mardi prochain, 15 décembre.

MARMINIAC. — La foire. — La foire du 7 courant, bien que contrariée par le mauvais temps, avait attiré beaucoup de monde dans notre localité; il s'est traité beaucoup d'affaires sur les truffes et les porcs gras principalement.

Les cours pratiqués ont été les suivants :
Oies grasses, poids vif, 0 fr. 80 et 0 fr. 85 la livre.
Canards gras, poids vif, 0 fr. 70 la livre.
Volaille id. 0 fr. 65 id.
Œufs 0 fr. 80 la douzaine.
Truffes, de 8 à 9 fr. le kilo.
Porcs, 45 fr. le quintal.
Perdrix, de 2 fr. à 2 fr. 25 la pièce.
Lièvres, 1 fr. la livre.
Une quantité de grives vendues de 0 fr. 30 à 0 fr. 35 la pièce.
Les transactions sur les bœufs et les veaux ont été à peu près nulles.

— Changement. — Le Journal du Lot a annoncé en son temps la nomination de Mlle Laubat, receveuse des Postes à Cazals, appelée en la même qualité, et sur sa demande à Villefranche-du-Périgord.

Nous ne voulons pas laisser partir Mlle Laubat sans la féliciter vivement de la légitime satisfaction qu'elle vient d'obtenir et lui témoigner aussi tous les regrets que nous cause son départ. Sans flatterie aucune, nous pouvons dire que Mlle Laubat emporta avec elle la sympathie et les regrets de tous ceux qui l'ont connue; nos vœux l'accompagnent.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Encore un vol. — Dans la nuit de lundi à mardi, des maraudeurs se sont introduits avec effraction dans la maisonnette de M. Bedou, tanneur, située à Lavayssière, banlieue de notre ville, et ont soustrait une certaine quantité de volailles. Plainte a été portée au commissariat de police.

ASSIER. — Acte de courage. — Un jeune ouvrier charpentier, Antonin Tarien, originaire de Torniac, près Pleaux (Cantal), qui travaille actuellement à Vizac, chez M. Paul Vaissie, a arrêté dimanche matin, en présence d'un grand nombre de témoins et dans des circonstances très difficiles, un cheval attelé à une voiture qui n'avait à la tête ni bride ni licol. Félicitations à ce citoyen.

MONTBRUN. — Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Firmin Ausset, âgé de soixante-sept ans, maire de Montbrun. M. Ausset était un républicain de vieille date, et était maire de notre commune depuis 1877. Condoléances à sa famille.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Bal. — Un grand bal sera donné par les membres de l'Union vélocipédique gourdonnaise le 13 décembre, à 8 h.

et demie du soir, dans la grande salle de la mairie.

Prix d'entrée, 2 fr.
S'adresser pour les cartes à MM. Calmel, président et Gélis trésorier.

USSEL. — Œuvres post-scolaires. — A notre grande satisfaction, les cours d'adultes ont été ouverts dans nos deux écoles dès le 18 novembre; elles ont ainsi lieu deux fois par semaine, pendant trois mois et demi.

En outre, des conférences sont organisées à l'école de garçons; notre instituteur a bien voulu se donner la peine de recueillir les fonds nécessaires pour acquérir, à titre définitif, un appareil à projection.

Cet appareil essayé dimanche dernier au cours d'un intéressant entretien sur « la Pomme de terre » fonctionne très bien.

Toutes nos félicitations à nos vaillants éducateurs.

GRAMAT. — Foire du 6 décembre. — Aperçu de quelques cours :

Bœufs d'attelage, 600 francs à 800 francs la paire.
Veaux, 80 à 85 c. le kilo.
Porcs, 44 francs à 50 francs les 50 kilos.
Au foirail des moutons prix extrêmement élevés.
Noix, 2 fr. 80 à 3 fr. le double décalitre; châtaignes, 7 fr. 50 à 8 francs l'hectolitre.
Blé, 11 fr. 50 à 12 francs les 80 litres; avoine, 4 fr. 75 à 5 fr. 25 les 80 litres.
Œufs, 1 fr. la douzaine.
Volailles, 0 fr. 45 à 0 fr. 50; oies, 0 fr. 90; foies d'oie 2 fr. 50 à 3 francs; lièvres, 0 fr. 90, le tout la livre; perdreaux, 2 fr. pièce; grives, 0 fr. 60.

— Acte de probité. — M. Jean Bergognoux, propriétaire à Graulat, fit la trouvaille, sur la voie publique, d'un porte-monnaie contenant 111 francs qu'il s'empressa de remettre à son propriétaire, M. Boudayré, menuisier à La Bontat.

— Accident. — Au foirail des chevaux, un propriétaire de Rouquayrou, a reçu d'un cheval un coup de pied en pleine poitrine. La victime de cet accident dont l'état était assez grave, a dû être transportée à son domicile par une voiture spéciale.

UZECH. — Dans la commune d'Uzech et les villages voisins, la plupart des propriétaires n'ont pas encore terminé leurs semailles en blé, les pluies étant continuelles.

BULLETIN FINANCIER

La séance n'a présenté que fort peu d'intérêt; les affaires ont été inactives et les cours n'ont pas sensiblement varié d'une séance à l'autre.
Nous retrouvons le 3 0/0 à 98,42.
La tenue des Etablissements de Crédit est très satisfaisante.
Le Comptoir National d'Escompte se traite à 602; le Crédit Foncier à 701; le Crédit Lyonnais, est recherché à 1134 et la Société Générale à 627.
Nos chemins finissent: le Lyon à 1417; le Midi à 1185; le Nord à 1875 et l'Orléans à 1475.
Le Suez reprend à 4120.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure est plutôt ferme à 89,35; l'Italien cote 104,10; le Portugais 65,40.

Le Turc Unifié s'inscrit à 89,50 et la Banque Ottomane, 605.

Les Actions de la Société des Mines Métalliques de Heen (Mines de plomb argentifère) introduites sur le marché de Paris à 25 fr. sont en hausse à 31,50 et 32 fr.

Occupation chez soi

Indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs voulant occuper lucrativement leurs loisirs. Rapport 60 à 100 frs par mois suivant production. Ecrire à la Société des Arts d'Agréments, 65, Rue du Faub^s St-Denis, (G^s B^s) Paris.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

DE LA COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Conformément à l'article 7 des statuts de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force motrice, un droit de préférence est réservé aux Actionnaires de la Compagnie Parisienne du gaz, dans l'augmentation du capital décidée en vue de réaliser les contrats pour l'éclairage de la banlieue de Paris, à partir de 1906.

Ce droit de préférence pourra s'exercer, du 5 au 24 décembre inclus à raison de :

Une action (Éclairage, Chauffage et Force Motrice) pour Onze Actions de la Compagnie Parisienne;
2 Actions pour 21 Actions Cie Parisienne;
3 Actions pour 32 Actions et ainsi de suite.

Les demandes accompagnées du dépôt des actions et du versement de 65 francs par action souscrite, devront être adressées :

Au Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère;

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin,

Et à toutes les Agences et Succursales de ces Sociétés à Paris et dans les Départements,

Où les Actionnaires de la Compagnie parisienne trouveront tous renseignements.

PIOULE LE LUC (Var), sur la ligne NICE. Traitement de l'arthritisme, de la goutte, de la gravelle, des maladies du foie. — Eau minérale naturelle bicarbonatée mixte, sulfatée, calcique, lithinée. Etablissement thermal ouvert toute l'année. — Soins donnés en toute saison. — STATION D'ÉTÉ et D'HIVER. — Hôtel de premier ordre, Casino, excursions. — Prix modérés.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
9 Mer.	+ 10	+ 4,5	760	Pluie
10 Jeudi	+ 10,5	+ 7	757	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie.

D^r HERBEAU

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

XII
Une nuit

— Mon bon ami, je crois que vous ne savez pas ce que vous dites... attendre! avec une archi-traitresse comme celle-là. Attendre! lui donner le temps de s'enfuir, d'enlever sa victime ou son prisonnier, comme on voudra le qualifier, et aller vivre dans le luxe à Londres ou à Paris avec l'argent du pauvre sir Richard! Mon cher O'Donnell, vous êtes un garçon d'assez de bon sens, en général, mais ne pensez-vous pas que ce dernier conseil donné par vous trahit un léger symptôme de ramollissement du cerveau?

— Non, milord. C'est que, voyez-vous, je connais l'histoire de Mlle Herncastle, tandis que vous ne la connaissez pas. Voilà ce qui fait la différence.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Par ma foi, répondit Sa Seigneurie, je ne suis pas bien sûr de désirer en savoir plus que je n'en sais. Si les précédents de son histoire sont en rapport avec la suite, cela doit faire une bien édifiante biographie. Son nom est-il seulement Herncastle ou tout autre?

— Son nom n'est pas Herncastle, je ne sais pas quel il est, et je crois qu'elle ne le sait pas elle-même. Milord, elle est grandement à plaindre. Elle est entrée dans une mauvaise route, mais les circonstances l'y ont poussée. Le désolant philosophe qui a dit que la vertu n'était que l'absence de sensation était dans le vrai comme le sont généralement les philosophes. A sa place, je crois que j'aurais fait ce qu'elle a fait... oui, et peut-être pis. La vie a été dure pour elle, dure et bien dure. Je vous le dis et me montrer trop enclin à la pitié pour les fautes, n'est pas mon faible. Gaston Dantrée est le revenant et le prisonnier du Trou-Perdu, elle l'a avoué, mais je crois qu'il est bien et humainement traité, et si, au lieu de le faire transporter là, elle l'avait laissé mourir comme un chien dans un fossé, elle n'aurait fait que le traiter comme il le méritait. Elle a pris loyalement ou déloyalement, comme vous voudrez, pour moi je n'en sais rien... une forte somme d'argent à sir Richard Dangerfield, mais je le dis également pour lui, elle l'a traité comme il le méritait. A sa place je lui aurais pris jusqu'au dernier sou, si je l'avait pu. Elle a mal agi dans l'affaire du bal, mais même dans ce cas... Traitée par lady Dangerfield comme elle était traitée journellement par elle, je ne répondrais pas de n'a-

voir pas agi de même. Depuis le commencement jusqu'à la fin, je maintiens qu'on a eu plus de tort envers Mlle Herncastle qu'elle n'en a eu envers les autres. Et c'est ce que Votre Seigneurie elle-même reconnaîtrait, si elle savait tout.

Ses yeux noirs étaient pleins d'éclairs et son visage brun s'était coloré sous l'influence de la chaleureuse émotion qui le possédait et le faisait sortir du calme indolent résultant chez lui d'une longue habitude et de constants efforts pour rester toujours maître de lui... Le comte était resté immobile, le regardant avec un profond étonnement.

— Grand Dieu! s'écria-t-il. Quelle rodomontade est ceci? Cette femme est-elle une sorcière et êtes-vous, à la fin, tombé sous l'influence de ses sortilèges?... Et vous prétendez que je dirais comme vous si je savais tout? Alors, mon cher ami au nom du sens commun, dites-moi tout, car, que je sois perdu si je comprends goutte à tout ceci.

— Peut-être devrais-je vous dire... mais, pourtant, c'est une si étonnante histoire...

— Parbleu! je sais cela d'avance... Tout ce qui concerne cette jeune femme est étonnant; mais, quoique cela soit, cela ne peut être beaucoup plus étonnant que ce que nous connaissons déjà.

— Milord, dit vivement O'Donnell, je vois ma sœur qui m'attend et notre temps est compté... Voici ce que je vous propose. N'allez pas au Trou-Perdu avant demain, avant d'avoir reçu de mes nouvelles. Avant de quitter Castleford, j'aurai trouvé le temps de vous écrire

pour tout vous apprendre... Je ne me soucie réellement pas de vous le dire, mais quand vous aurez lu son histoire, je crois que vous ne ferez que justice en disant qu'on laisse mademoiselle Herncastle en repos. J'ai tout sujet de penser qu'elle quittera Castleford aujourd'hui avec ma sœur et moi... qu'elle viendra partager l'asile de Rose en France, et que tous ses méfaits sont finis. Ce soir vous aurez ma lettre. Demain, agissez comme il vous plaira; une fois encore, milord, recevez mes adieux.

Il ôta son chapeau et s'élança vers la voiture dans laquelle Rose était installée et l'attendait. Une fois encore, il se retourna et sourit en voyant lord Ruysland qui était resté comme pétrifié à la place où il l'avait laissé. Puis son regard se dirigea vers une certaine fenêtre.

Un visage plus pâle que celui d'une morte suivait tous ses mouvements de cette fenêtre. Il fit un geste d'adieu de la main, les poignets relevèrent la tête et partirent au grand galop dans l'avenue; un moment après, Scarswood avait disparu derrière eux comme dans un rêve.

Il ne fut pas dit un mot durant le trajet. Une fois, Rose releva la tête comme pour parler à son frère, mais l'aspect de son visage arrêta la parole sur ses lèvres.

— Aimait-il lady Cecil après tout?... l'aimerait-il depuis des années?

Ils arrivèrent à la Rose d'Argent.

Mlle O'Donnell avait son ancienne chambre et c'est là que, s'arrachant à sa douleur per-

sonnelle, son frère lui raconta l'histoire de Gaston Dantrée.

— Si tu désires le voir, le moment est venu dit-il. Je me rends au Trou-Perdu. Tu peux venir avec moi, si tu le veux.

Elle l'écouta pâle d'étonnement, frémissant et tremblant de ce qu'elle entendait... Idiot pour la vie ! Devant l'horreur de cette destinée, tous ses griefs devenaient presque insignifiants... Quel effroyable châtement ! Elle se leva encore toute pâle de pitié et d'horreur, mais calme et sans larmes dans les yeux.

Il se procura un véhicule et ils partirent à l'instant. De nouveau le trajet se fit en silence. Edmond O'Donnell força son esprit à s'occuper d'autre chose que de ses peines personnelles... S'absorber dans la pensée d'une perte sans espoir n'était pas dans sa nature... il pensait à Catherine. Il s'étonnait presque de la pitié qu'il ressentait pour elle et de l'espèce d'admiration et d'affection qu'elle lui avait inspirée. Comme elle était brave, résolue, patiente ! Quel merveilleux empire sur elle-même ! Quels éléments d'une noble et belle vie gaspillés et perdus !

Mais il n'était pas encore trop tard ; le courage, la générosité, la noblesse qui étaient en elle, accompliraient leur œuvre pour le bien, désormais. Il la conduirait en France... sa noble et belle nature s'affirmerait... elle deviendrait un jour une de ces femmes exceptionnellement supérieures, que le monde se plaît à honorer... elle...

Il s'arrêta dans ses réflexions.

Ils étaient arrivés à la grille extérieure, et là, debout, les bras croisés, les lèvres serrées, les yeux pleins de froids éclairs, comme ceux de lames d'acier, se tenait Otis. Le soldat le reconnut à l'instant et comprit que quelque chose allait mal. Comme il s'avançait avec sa sœur, Otis ouvrit la grille, salua la sœur, et adressa brusquement la parole au frère.

— J'ai l'honneur de parler au capitaine O'Donnell ?

— Je suis, en effet, le capitaine O'Donnell, monsieur Otis. Je viens ici avec ma sœur, autorisée à le faire par mademoiselle Herculiste.

— C'est ce que j'avais pensé... C'est votre seconde visite aujourd'hui ?

— C'est ma seconde visite, dit O'Donnell, se demandant en lui-même pourquoi cet homme prenait cette attitude hostile et ce ton irrité. Je pense que Mlle Herculiste est ici ? Je viens avec l'espérance de la voir.

— Mlle Herculiste n'est pas ici ! répliqua Otis avec les mêmes éclairs de colère dans les yeux. Elle est partie.

— Partie ?

— Oui, partie... elle s'est enfuie... elle s'est sauvée... elle a disparu... Cela ne devrait pas me surprendre, mais cela me surprend néanmoins.

Il frappait sur une lettre ouverte, — Capitaine O'Donnell, que lui avez-vous dit ?... quelle influence possédez-vous sur elle, pour qu'elle renonce, pour vous, au triomphe de sa vie, au moment même où il va s'accom-

plir ? De quel droit osez-vous venir ici et vous mêler de ce qui ne vous regarde en aucune façon.

O'Donnell se redressa et le regarda, les sourcils froncés ; sa voix, quand il parla, avait pris une intonation grave et calme d'un mauvais augure.

— Rose, dit-il, entre dans la maison et attends que j'aie t'y rejoindre.

Elle obéit en lui jetant un regard étonné.

— Maintenant, monsieur Otis, tâchons de nous entendre l'un et l'autre. Je ne comprends pas un mot à ce que vous m'avez dit, mais ce que je comprends, c'est que vous avez pris un ton des plus désagréables. Ayez la bonté d'en changer pour en prendre un moins agressif, et veuillez vous expliquer un peu plus clairement.

— Vous ne me comprenez pas, dit Otis avec une colère contenue. N'êtes-vous pas celui qui lui a conseillé de renoncer au but de sa vie, aux droits que lui donne sa naissance, parce que... sans doute, celle qui les a usurpés est de vos amies ? N'êtes-vous pas celui qui l'a poussée à fuir... qui l'a forcée à cette renonciation ?

— Mon brave garçon, dit O'Donnell avec impatience, si vous avez l'intention de parler grec... parlez grec, mais n'espérez pas que je vous comprenne. Je n'ai jamais été habile à deviner les énigmes. Si Mlle Herculiste s'est enfuie, je suis désolé de l'apprendre... c'est une nouvelle pour moi. Tout ce que vous dites quand à la renonciation aux droits de sa naissance et à tout le reste... peut être compré-

sible pour vous... mais non pour moi. Je l'ai pressée de renoncer à la vie de fausseté et de tromperie qu'elle a menée dans ces derniers temps, pour revenir à une existence plus digne d'elle, et j'avais compris qu'elle y était résolue. L'influence que je possède sur elle est uniquement celle que peut avoir tout loyal et sincère ami. Quand au surplus, si vous voulez que je vous comprenne, soyez assez bon pour vous expliquer.

Et Henri Otis, après avoir regardé le visage sérieux et hautain du capitaine, et reconnu qu'il disait la vérité, lui tendit la lettre.

— Elle m'est écrite par elle, dit-il, lisez. O'Donnell obéit. La lettre portait la date du jour ; elle était d'un laconisme significatif et composée de courts paragraphes bien nets, comme si chaque phrase lui avait été arrachée par force.

« Henry..., mon frère...,

« Vous serez surpris, peiné, irrité, peut-être quand vous apprendrez par cette lettre que je pars pour ne jamais revenir, que j'abandonne tout... tous mes desseins, toutes les incessantes, fatigantes, et coupables intrigues qui m'auraient donné la vengeance peut-être, mais jamais le bonheur, et que la confession est brûlée. Ils ne sauront jamais rien... ni mon père, ni celle qui m'a innocemment usurpé ma place et que la découverte de la vérité rendrait malheureuse.

« Je puis me rappeler, maintenant, qu'elle, du moins, a toujours été bonne et douce pour moi.

(A suivre.)

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.
Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
Travail parfait
et entièrement garanti

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE
DE LA RUE DU LYCÉE
L.-G. OLLIVIER
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS
FILLIOL, à Tulle
Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre, 2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d°
d° d° 25, 1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d°
d° d° 25, 1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d°
d° d° 25, 1 fr. 75 d°
Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.
Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvés pour menuiserie.
Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

Tribunal de commerce de Cahors
Les créanciers de M. Paul FALGUIÈRES, banquier à Cahors, sont invités à se rendre le mardi 22 décembre 1903, à 2 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.
Cette réunion de vérification sera la dernière.
Ils sont invités également à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.
Le Greffier,
A. POULVEREL.

Bibliographie
LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 10 décembre.
La revanche des Sioux, E. Lucinde. — La Cour du roi Norodom, A. N. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : L'arbre du désert ; La passion du jeu ; La civilisation en Nouvelle-Zélande, G. T. — Chez les Cannibales. Huit ans de croisière dans le Pacifique (Recit de voyage illustré par les photographies de l'auteur et les compositions de Louis Tinayre (suite), Comte Festetics de Tolna. — Ce que fut André Brûe, L. Mac Velton. — Comment on chasse le coq sauvage à Tahiti, Pierre de Myrica. — Au pays des superstitions, J.-B. de Peretti. — Le Méehoni, M. D. — Le Toit du monde : Aventures sur l'Himalaya. Roman inédit (suite) : Illustrations de Holewinsky, André Laurie. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. — Les voyages de nos lecteurs : Ingéniosité des indigènes des Iles Sandwich, P. C. — Enquêtes mutuelles : Encore la reliure du *Globe Trotter*, Charles Molin. — La plus haute cheminée du monde, A. Piat. — Les races humaines par la plume et par l'objectif : Les Tahitiens, R. L. — Curiosités naturelles : La plus grande fleur du monde XXX. — Petite correspondance. — Nos concours : Concours n° 101 (La clef des montagnes). Soixante prix ; Résultats du concours n° 96 (Le mur énigmatique), M. Sphinx. — Passage du Congo (Page humoristique) J. Cadet.

LE BON JOURNAL
Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 10 décembre 1903.
V^o Nacla : Chronique — Henri Datin : Le Sire du Harconet. — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Daniel Lesueur : Le cœur chemine (suite). — Jules Renard : Poil de Carotte (suite). — Fernand Lafargue : La Fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS
Voyages dans les Pyrénées
Tarif G. V. n° 105 (Orléans)
La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.
2^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).
3^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).
Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. — 2^e classe, 122 fr. 50 c.

PUBLICATIONS
éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans des gares.
Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.
1^{er} à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.
2^e en Province : dans les gares et principales stations.
Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :
LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS. — L'AUDE.
Excursions en France
LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

De Paris à Tours.
De Tours à Nantes.
De Nantes à Landernau, et embranchements.
D'Orléans à Limoges.
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.
De Tours à Angoulême.
D'Angoulême à Bordeaux.
De Tours à Vierzon.
De Tours à Montluçon.
De Limoges à Agen.
De Limoges à Montauban.
D'Eygurande à Aurillac.
Une plaquette *Album de photographies-Souvenir de mon voyage en Touraine*, est également mise en vente dans les principales gares au prix de 1 franc.
Pour recevoir franco ces publications, ajouter à la lettre de demande 0 fr. 65 pour le *Livret-Guide*, 0 fr. 35 pour chacune des autres brochures, 0 fr. 30 pour chacun des itinéraires géographiques et 1 fr. 15 pour la plaquette *Album de photographies*.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN
Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :
Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.
1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.
Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Vierzon, Paris.
1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.
Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saclières ou Comberdode ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.
1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.
Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.
1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.
NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.
Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.
Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)
Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :
Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.
Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.
Le propriétaire gérant : A. COUÉSLANT.